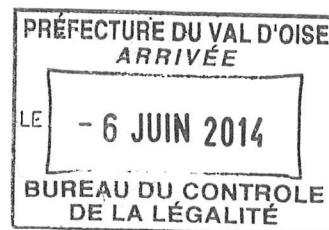


**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°14-11

Séance du 12 Mai 2014



Date de convocation : 16 avril 2014
Nombre de membres

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 en Salle Nord, Bât L.
du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de madame BRUNELLIERE
Colette, doyenne d'âge

En exercice : 40
Présents : 22
Votants : 23

Etaient présents : Mme BRUNELLIERE Colette, M. ANDRIAMARO Frédéric, M. LITZELLMANN Régis, M. HERBELOT Pierre,
Mme VILLALARD Chantal, M. LEFEBVRE Gérard, M. HUGUENARD Pascal, Mme ABOULIN-MAZURAS Christine,
M. FLAHAUT Richard, Mme BOUCHET Michèle, Mme FRANCHETTE Christiane, M. GREENBAUM Philippe, M. ANDONI
Georges, M. BEQUET Jean-Pierre, M. BONNEVAL Antoine, M. DESSE Daniel, Mme SALGUES Andrée, M. BOUCHEZ Joël,
M. FOIREST Pierre, M. LEBON Bernard, M. POIRET Laurent, M. TASSEIN Laurent

Absents excusés et pouvoirs : Mme GRILLON Joëlle pouvoir à M. DESSE Daniel

Objet : ELECTION DU PRESIDENT

LE COMITE SYNDICAL,

Sous la présidence de la Doyenne d'âge, Madame BRUNELLIERE Colette

Vu l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts approuvés et notamment les articles 6 et 9,

Après l'appel à candidatures, une seule personne se présente à la présidence :
- Monsieur Daniel DESSE

APRES AVOIR VOTE, par :

23 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention(s)
Majorité absolue: 12

ELIT à l'unanimité en tant que Président du Syndicat : Monsieur DESSE Daniel

BRUNELLIERE Colette

A handwritten signature in cursive script, 'C. Brunelliere', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMITE SYNDICAL' and 'VAL D'OISE' around a central emblem.

Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien, la
protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°14-12

Séance du 12 Mai 2014



Date de convocation : 16 avril 2014

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 22

Votants : 23

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 en Salle Nord, Bât L.
du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Daniel DESSE

Etaient présents : Mme BRUNELLIERE Colette, M. ANDRIAMARO Frédéric, M. LITZELLMANN Régis, M. HERBELOT Pierre,
Mme VILLALARD Chantal, M. LEFEBVRE Gérard, M. HUGUENARD Pascal, Mme ABOULIN-MAZURAS Christine,
M. FLAHAUT Richard, Mme BOUCHET Michèle, Mme FRANCHETTE Christiane, M. GREENBAUM Philippe, M. ANDONI
Georges, M. BEQUET Jean-Pierre, M. BONNEVAL Antoine, M. DESSE Daniel, Mme SALGUES Andrée, M. BOUCHEZ Joël,
M. FOIREST Pierre, M. LEBON Bernard, M. POIRET Laurent, M. TASSEIN Laurent

Absents excusés et pouvoirs : Mme GRILLON Joëlle pouvoir à M. DESSE Daniel

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

LE COMITE SYNDICAL,

Sous la présidence de Daniel DESSE,

Vu l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts approuvés et notamment les articles 6 et 9,

APRES AVOIR VOTE, par :

23 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

Majorité absolue: 12

ELIT en tant que vice-présidents au titre du Conseil général du Val d'Oise :

2 Vice Présidents : GUICHARD Roland
SALGUES Andrée

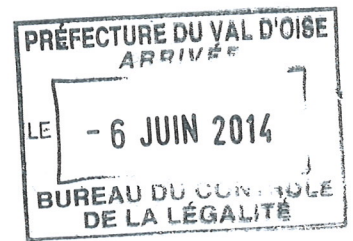
ELIT en tant que vice-présidents au titre des autres collectivités :

3 Vice Présidents : VILLALARD Chantal
HERBELOT Pierre
BOUCHEZ Joël

ELIT en tant que membres au titre du Conseil général du Val d'Oise :

5 membres : SEIMBILLE Gérard
BEQUET Jean-Pierre
BONNEVAL Antoine
PARIS Guy
SIBIEUDE Thierry

ELIT en tant que membres au titre des autres collectivités :
5 membres : M. PEZET Emmanuel
LITZELLMANN Régis
ANDRIAMARO Frédéric
FLAHAUT Richard
POIRET Laurent



Elit en tant que secrétaire :
M. SEIMBILLE Gérard au titre du Conseil général
M. PEZET au titre des autres collectivités



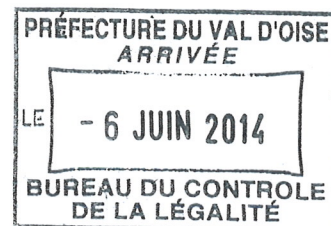
Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°14-13

Séance du 12 Mai 2014



Date de convocation : 16 avril 2014
Nombre de membres
En exercice : 40
Présents : 22
Votants : 23

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 en Salle Nord, Bât L.
du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Daniel DESSE

Etaient présents : Mme BRUNELLIERE Colette, M. ANDRIAMARO Frédéric, M. LITZELLMANN Régis, M. HERBELOT Pierre, Mme VILLALARD Chantal, M. LEFEBVRE Gérard, M. HUGUENARD Pascal, Mme ABOULIN-MAZURAS Christine, M. FLAHAUT Richard, Mme BOUCHET Michèle, Mme FRANCHETTE Christiane, M. GREENBAUM Philippe, M. ANDONI Georges, M. BEQUET Jean-Pierre, M. BONNEVAL Antoine, M. DESSE Daniel, Mme SALGUES Andrée, M. BOUCHEZ Joël, M. FOIREST Pierre, M. LEBON Bernard, M. POIRET Laurent, M. TASSEIN Laurent

Absents excusés et pouvoirs : Mme GRILLON Joëlle pouvoir à M. DESSE Daniel

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE COMITE SYNDICAL,

Sous la présidence de Daniel DESSE,

Vu l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

23 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention(s)

Désigne nommément en tant que membres titulaires et membres suppléants de la commission d'appel d'offres du syndicat mixte des berges de l'Oise les personnes suivantes:

Titulaires: 5 membres: VILLALARD Chantal
HERBELOT Pierre
FOIREST Pierre
SEIMBILLE Gérard
BARENTIN Jean-Pierre

Suppléants: 5 membres: GILLIS Jean-Dominique
POIRET Laurent
TASSEIN Laurent
PARIS Guy
BEQUET Jean-Pierre

Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°14-14

Séance du 12 Mai 2014



Date de convocation : 16 avril 2014

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 22

Votants : 23

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 en Salle Nord, Bât L.
du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Daniel DESSE

Etaient présents : Mme BRUNELLIERE Colette, M. ANDRIAMARO Frédéric, M. LITZELLMANN Régis, M. HERBELOT Pierre, Mme VILLALARD Chantal, M. LEFEBVRE Gérard, M. HUGUENARD Pascal, Mme ABOULIN-MAZURAS Christine, M. FLAHAUT Richard, Mme BOUCHET Michèle, Mme FRANCHETTE Christiane, M. GREENBAUM Philippe, M. ANDONI Georges, M. BEQUET Jean-Pierre, M. BONNEVAL Antoine, M. DESSE Daniel, Mme SALGUES Andrée, M. BOUCHEZ Joël, M. FOIREST Pierre, M. LEBON Bernard, M. POIRET Laurent, M. TASSEIN Laurent

Absents excusés et pouvoirs : Mme GRILLON Joëlle pouvoir à M. DESSE Daniel

Objet : Délégations accordées par le Comité syndical au Président

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics,
Vu les statuts approuvés et notamment les articles 14 et 15,

APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR :

23 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

DONNE délégation au Président dans les matières suivantes :

- ✓ Toute décision et signature concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, relatifs :
 - au fonctionnement général du Syndicat ;
 - à l'entretien de la végétation des berges (espaces verts et ripisylve) ;
 - aux travaux de pose / remplacement / réfection sur des équipements légers (panneaux, barrières, passerelles, haltes, ...) ;
 - aux études préalables aux travaux (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, levés topographiques, ...) et aux études de suivi du milieu (inventaires faune-flore, ...) ;
 - aux travaux d'urgence de restauration des berges.
- ✓ Les demandes de subventions associées aux études et travaux.
- ✓ L'acceptation des dons et legs.

- ✓ La gestion courante du patrimoine syndical mis à la disposition du Syndicat ou dont celui-ci est propriétaire.
- ✓ Pour ester en justice au nom du Syndicat.

PRECISE que le montant plafond de 207 000 € HT résulte d'une disposition réglementaire ayant vocation à être ré-actualisée périodiquement, et qu'en conséquence, la présente délégation donnée au Président sera automatiquement mise à jour dès l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires modifiant les seuils applicables aux marchés publics.

DEMANDE que celui-ci rende compte des actes pris dans le cadre de ces différentes délégations lors de la réunion suivante.

PRECISE que les délégations accordées n'ont pas pour effet d'empêcher le renvoi au Comité syndical des dossiers dont l'importance ou la nature justifie une délibération de sa part.

 Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

